

Projet national de monuments commémoratifs

L'Assemblée des Premières Nations (APN), en partenariat avec la Fondation autochtone de guérison et en association avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, s'est vue confier le mandat d'aider les communautés à entreprendre des activités commémoratives en souvenir de leur expérience des pensionnats indiens. À cette fin, nous collaborons avec un groupe d'artistes autochtones de partout au Canada en vue de concevoir et de fabriquer des monuments commémoratifs qui seront érigés à l'emplacement de chaque pensionnat indien reconnu en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI).

Nous encourageons les organisations qui n'ont pas encore perçu de financement pour des activités de commémoration à communiquer avec nous immédiatement en vue de faire la demande d'un monument ainsi que d'une subvention ponctuelle de 6 500 dollars pour financer une activité de commémoration dans leur communauté. Pour être admissible à cette subvention, vous devrez organiser une activité de commémoration avant le 31 mars 2014. Un site Web relatif au projet de monuments commémoratifs a également été mis en ligne et il contient des détails sur de précédentes activités commémoratives ainsi que sur chaque pensionnat indien, en plus d'une section dans laquelle vous pouvez créer et administrer une page virtuelle de commémoration consacrée à votre propre communauté.

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR VOTRE ACTIVITÉ COMMÉMORATIVE

Bien que vous puissiez organiser n'importe quel genre d'activité commémorative en fonction des souhaits de votre communauté (une fête, une excursion ou un dialogue communautaire), nous vous suggérons de faire en sorte que cette activité vous permette :

- d'informer votre communauté à propos du projet de monuments commémoratifs et d'annoncer que vous allez bientôt recevoir un tel monument;
- de choisir un emplacement pour installer ou conserver ce monument et d'arrêter une date pour son dévoilement et son installation;
- de choisir comment utiliser la page de commémoration en ligne de votre communauté.
- La subvention a pour but d'encourager les survivants, leurs familles et les membres de la communauté à participer à la commémoration. Une partie de cette démarche consiste à réfléchir à la façon dont les survivants souhaitent que leur expérience demeure dans la mémoire de leur communauté et du public en général.

QUE COUVRE LA SUBVENTION?

La subvention peut couvrir les coûts de l'organisation d'une activité commémorative tels que le déplacement, la location d'un emplacement, les honoraires, l'administration, les fournitures, l'alimentation, la restauration, la location d'équipement et le matériel promotionnel.

À PROPOS DU MONUMENT

Le monument sera de petite taille et pourra aussi servir de réceptacle pour conserver des récits, des photographies ou tout autre article significatif illustrant votre expérience des pensionnats indiens. Il vous appartiendra et vous pourrez choisir de l'installer de façon permanente dans votre communauté ou sur le site du pensionnat indien concerné. Si vous décidez de l'installer sur le site de ce pensionnat, l'APN pourra vous aider en vous fournissant un modèle d'accord juridique (servitude) que vous pourrez soumettre au propriétaire actuel du site.

QUELS ÉLÉMENTS DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT?

L'APN aura besoin d'un rapport des dépenses encourues (un modèle sera fourni avec le contrat). Nous encourageons les organisateurs à soumettre un ordre du jour, ainsi que des photos de l'activité commémorative et de la réception du monument dans leur communauté.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR PLUS DE DÉTAILS SUR :

- les monuments et le processus de conception;
- l'installation du monument à l'emplacement d'un pensionnat;
- l'historique du projet de monuments commémoratifs;
- les pensionnats reconnus par la CRRPI et le Fonds de commémoration;
- la commémoration virtuelle;
- le repérage des sites.

